Chapitre 3: LE PORTRAIT AGRICOLE

Chapitre troisième

3. Le portrait agricole

3.1 Le dynamisme agricole

Tracer le portrait de l'agriculture sur le territoire de la MRC de L'Islet nécessite de comparer 3 secteurs géographiques, soit la plaine du littoral, le piedmont et le plateau appalachien. L'intensité de l'activité agricole est différente d'un secteur géographique à l'autre (voir tableau 3-1).

La plaine du littoral constitue le corridor patrimonial occupé depuis 300 ans et se caractérise par des secteurs agricoles dynamiques: zone agricole importante, présence des meilleures terres agricoles (classes 3 et 4) et de guelques boisés épars, peu de terres en friche, forte valeur des fermes, bâtiments agricoles imposants et bien entretenus, investissements et revenus agricoles importants, agriculture diversifiée. Dans cette partie du territoire, la zone agricole est également occupée par quelques usages autres qu'agricoles, tels que résidences, commerces, industries, campings, terrain de golf. Elle entoure les périmètres urbains où l'on retrouve de nombreuses industries, commerces et services à la population. L'activité récréotouristique et la villégiature y occupent aussi une place importante, mais en bordure du fleuve et de la route 132.

Tableau 3-1 : Nombre et type d'exploitations agricoles											
MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE EN CULTURE (HA)	LAIT	BOVIN	PORC	AVICOLE	OVINE	HORTICULTURE	CULTURES ABRITÉES	FRUITS	LÉGUMES	ACÉRICOLE
Plaine du littoral											
L'Islet	3 709	28	11	5	3	0	0	1	4	4	23
Saint-Jean-Port-Joli	2 938	22	7	1	4	3	2	0	8	3	13
Sainte-Louise	1 613	14	6	3	6	2	0	1	1	1	33
Saint-Roch-des-Aulnaies	2 585	14	6	3	3	0	1	0	3	2	1
Sous-total	10 845	78	30	12	16	5	3	2	16	10	70
Piedmont											
Saint-Aubert	1 030	9	6	5	1	2	0	0	2	3	57
Saint-Cyrille-de-Lessard	441	4	2	1	0	0	0	0	0	0	8
Saint-Damase-de-L'Islet	299	4	1	0	9	1	0	0	0	0	24
Sous-total	1 771	17	9	6	10	3	0	0	2	3	89
Plateau appalachien											
Saint-Adalbert	384	2	3	0	1	0	0	0	1	1	36
Sainte-Félicité	183	0	1	0	0	1	0	0	1	0	7
Saint-Marcel	793	9	3	0	0	0	0	0	0	0	29
Saint-Omer	23	0	1	0	0	0	0	0	1	0	7
Saint-Pamphile	1 759	10	10	3	1	5	0	0	1	0	3
Sainte-Perpétue	80	1	2	0	1	0	0	0	2	1	33
Tourville	20	0	0	0	0	0	0	0	1	0	8
Sous-total	3 243	22	20	3	3	6	0	0	7	2	123
Total	15 858	117	59	21	29	14	3	2	25	15	282
Source : MAPAQ, Fiches d'enre	Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement de 2005.										

Chapitre 3: LE PORTRAIT AGRICOLE

Pour sa part le piedmont, urbanisé au 19^e siècle, se caractérise au nord par des secteurs agricoles dynamiques: présence de bonnes terres agricoles (classe 4), peu de terres en friche, plusieurs fermes laitières et avicoles. Dans la partie sud, on retrouve surtout des secteurs viables puisque la zone agricole est moins imposante; le potentiel des sols est faible (classes 6 et 7), on dénombre de nombreuses terres en friche, bâtiments agricoles abandonnés et parfois désuets et on note la présence de résidences sans lien avec l'agriculture. Par contre, l'acériculture y occupe une place importante.

On retrouve la majeure partie des secteurs viables sur le plateau appalachien, un territoire occupé depuis moins d'un siècle et axé davantage sur l'industrie de la forêt et du bois. Les productions acéricoles y sont nombreuses; par contre, les autres productions agricoles y sont plus marginales. En

effet, l'agriculture est moins présente, la zone agricole est moins imposante, les terres agricoles sont de moins bonne qualité (classes 5, 6 et 7), les investissements et les revenus agricoles sont moindres, les fermes sont plus distantes et côtoient la forêt. On note la présence de bâtiments agricoles moins bien entretenus,

abandonnés, parfois détériorés et une progression des friches agricoles et des plantations.

Bien que la performance agricole du plateau appalachien soit discutable, on remarque tout de même quelques secteurs agricoles dynamiques dans les municipalités de Saint-Pamphile, Saint-Marcel et SaintAdalbert. En effet, on découvre dans ces municipalités des terres agricoles de bonne qualité (classe 4) et une quantité importante de fermes et de cultures souvent contiguës au périmètre urbain. Il en va autrement pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Omer, Sainte-Perpétue et Tourville qui ont une vocation forestière.

3.2 Le rôle économique

L'activité agricole a été à l'origine du développement de la majorité des municipalités locales de notre territoire. Elle demeure encore aujourd'hui un levier économique important puisqu'elle est la principale activité du secteur primaire de notre MRC. L'agriculture est très diversifiée et fournit près de 735 emplois, soit 8,2 % des emplois de l'ensemble des secteurs économiques de la MRC, comparativement à 6 % pour la région Chaudière-Appalaches.

Tableau 3-2: Exploitations agricoles							
ТҮРЕ	1995	2000	2005	Var. 2005/95			
Nombre d'exploitations agricoles							
MRC de L'Islet	507	469	463	-8,7%			
Région Chaudière- Appalaches	5 904	5 317	5 421	-8,2%			
Revenus agricoles bruts							
MRC de L'Islet	39 745 000 \$	48 923 000 \$	50 390 314 \$	26,8%			
Région Chaudière- Appalaches	820 472 000 \$	1 075 321 000 \$	1 223 564 918 \$	49,1%			
Source: MAPAQ, Fiches d'enre	gistrement de 1995,	2000 et 2005.					

Selon les fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le nombre d'exploitations agricoles est passé de 507 en 1995 à 463 en 2005. Bien que le nombre d'exploitations agricoles ait diminué, la production totale de lait, de porcs et de poulets a augmenté de même que les revenus agricoles passant de 39 745 000 \$ à

Chapitre 3: LE PORTRAIT AGRICOLE

50 390 314 \$, soit une augmentation de 26,8 % en 10 ans. Ainsi, parallèlement à la diminution du nombre de fermes, on assiste à une concentration et à une intensification de la production dans un nombre de plus en plus restreint d'exploitations.

En 2008, la contribution de l'activité agricole aux taxes foncières est de 14 %, soit 960 825 700 \$ en immobilisations totales et 135 386 700 \$ en immobilisations agricoles pour l'ensemble du territoire de la MRC. Cet apport économique est différent d'une municipalité à l'autre. Par exemple à Sainte-Louise, l'activité agricole contribue à 42,3 % aux taxes foncières de la municipalité, tandis qu'à Saint-Jean-Port-Joli, où les activités commerciales, touristiques et industrielles sont importantes, la contribution est d'à peine 8,4 %.

3.3 Les productions agricoles

3.3.1 La production laitière

Concentrée principalement le long de la plaine du littoral, la production laitière représente la pierre angulaire du développement de l'agriculture avec des revenus de 20 685 582 \$, soit 41,1 % des revenus agricoles bruts. Bien que la MRC ait diminué son cheptel de vaches laitières, l'augmentation de la production de lait démontre un gain de productivité au niveau du volume de production laitière, puisque ce dernier a augmenté de 17,6 % entre 1995 et 2005. Cette activité agricole fait toutefois les frais d'une diminution du nombre de producteurs, puisqu'il est passé de 152 en 1995 à 111 en 2005. Selon le MAPAQ, différents facteurs expliquent cette diminution de fermes, tels que les coûts d'exploitation élevés de certaines entreprises, le haut niveau d'endettement de plusieurs d'entre elles, le prix élevé des quotas laitiers et la tendance vers les fermes plus grandes et importantes.

3.3.2 La production avicole

La seconde production en importance dans la MRC de L'Islet est la production avicole avec des revenus de 11 929 573 \$, soit 23,7 % de l'ensemble des revenus agricoles bruts. Même si le nombre de fermes ne cesse de diminuer, la quantité de poulets ne cesse d'augmenter passant de 2 007 762 en 1995 à 3 526 900 en 2005, soit une augmentation de 70,6 % en 10 ans. Sur le territoire, les entreprises avicoles sont principalement concentrées dans la plaine du littoral et le piedmont.

3.3.3 La production acéricole

L'exploitation acéricole compte 1 300 000 entailles et produit 914 680 livres de sirop d'érable, pour un chiffre d'affaires de 6 660 668 \$, ce qui confirme le caractère agroforestier de la MRC. La plus grande partie de la production est exportée en vrac à l'extérieur de la région.

L'acériculture est une activité très dynamique sur notre territoire avec ses 282 producteurs en 2005. Toutefois, il est important de mentionner que ce chiffre constitue une approximation du nombre réel d'érablières en exploitation. La donnée est partiellement sous-estimée, puisque les acériculteurs n'ont pas l'obligation, comme les autres producteurs agricoles, de s'enregistrer systématiquement au fichier du MAPAQ. De plus, une érablière doit avoir une superficie de 4 hectares constituée de

1 000 entailles pour être considérée comme érablière.

L'acériculture est concentrée essentiellement dans le piedmont et le plateau appalachien et elle n'offre pas un travail à plein temps, mais plutôt quelques semaines intenses de travail au printemps. De plus, plusieurs érablières sont difficiles d'accès. Les problèmes d'énergie existent : l'huile à chauffage est plus chère et il faut compter environ 150 cordes de bois pour alimenter une érablière de 10 000 entailles.

Tableau 3-3: Nombre d'exploitations, d'animaux, revenus annuels totaux et moyens selon la production
pour la MRC de L'Islet et Chaudière-Appalaches

TYPE D'EXPLOITATION		MRC DE L	'ISLET		RE	ÉGION CHAUDIÈRE	E-APPALACHES	
TIPE D EXPLOITATION	1995	2000	2005	2005/95	1995	2000	2005	2005/95
Production laitière								
Nombre d'exploitations	152	123	111	-27,0%	2 309	1 857	1 712	-25,9%
Nombre de vaches	5 045	4 798	4 740	-6,0%	82 283	76 797	79 292	-3,6%
Quota laitier (kg MG)/jour	2 750	3 273	3 234	17,6%	48 776	56 294	59 352	21,7%
Revenus annuels totaux	15 329 000 \$	21 934 000 \$	20 685 582 \$	34,9%	270 097 000 \$	373 608 000 \$	380 698 342 \$	40,9%
Revenus annuels moyens	100 849 \$	178 325 \$	186 357 \$	84,8%	116 976 \$	201 189 \$	222 371 \$	90,1%
Production bovine								
Nombre d'exploitations	86	66	55	-36,0%	1 799	1 287	1 144	-36,4%
Nombre de vaches de boucherie	1 894	1 924	1 816	-4,1%	38 853	37 487	41 440	6,7%
Revenus annuels totaux	2 656 000 \$	1 744 000 \$	1 782 159 \$	-32,9%	96 232 000 \$	86 739 000 \$	88 233 686 \$	-8,3%
Revenus annuels moyens	30 884 \$	26 424 \$	32 403 \$	4,9%	56 308 \$	67 396 \$	77 127 \$	37,0%
Production porcine								
Nombre d'exploitations	25	21	18	-28,0%	1 061	915	518	-51,2%
Nombre de truies	1 500	1 599	1 178	-21,5%	108 832	129 450	114 218	4,9%
Nombre de porcs produits	25 328	37 247	43 974	73,6%	1 677 538	2 213 925	2 691 855	60,5%
Revenus annuels totaux	4 831 000 \$	6 586 000 \$	3 264 944 \$	-32,4%	328 311 000 \$	426 788 000 \$	460 622 373 \$	40,3%
Revenus annuels moyens	193 240 \$	313 619 \$	181 386 \$	-6,1%	309 435 \$	466 435 \$	889 232 \$	187,4%
Production avicole								
Nombre d'exploitations	32	28	18	-43,8%	248	203	186	-25,0%
Nombre de poules pondeuses	6 519	nd	nd	nd	734 491	793 191	894 639	21,8%
Nombre de poulets grils produits	2 067 762	3 012 900	3 526 900	70,6%	18 216 288	26 754 354	22 351 180	22,7%
Nombre de gros poulets produits	772 704	562 400	1 037 660	34,3%	1 314 184 \$	2 852 588	3 445 767	162,2%
Revenus annuels totaux	8 508 000 \$	10 258 000 \$	11 929 573 \$	40,2%	69 951 000 \$	105 646 000 \$	173 470 121 \$	148,0%
Revenus annuels moyens	265 875 \$	366 357 \$	662 754 \$	149,3%	282 060 \$	520 424 \$	932 635 \$	230,7%
Production ovine								
Nombre d'exploitations	13	15	11	-15,4%	83	94	79	-4,8%
Nombre de brebis de 1 an et plus	2 277	2 684	2 174	-4,5%	7 242	9 492	10 479	44,7%
Revenus annuels totaux	478 000 \$	584 000 \$	503 527 \$	5,3%	1 521 000 \$	2 066 000 \$	2 231 057 \$	46,7%
Revenus annuels moyens	36 769 \$	38 933 \$	45 775 \$	24,5%	18 325 \$	21 979 \$	28 241 \$	54,1%
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement de 1995, 2000 et 2005. Le nombre d'exploitations inscrites en 2005 peut ne pas correspondre à la somme totale des exploitations								

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement de 1995, 2000 et 2005. Le nombre d'exploitations inscrites en 2005 peut ne pas correspondre à la somme totale des exploitation inscrites au tableau 3-6, puisaue le nombre d'exploitations correspond aux entreprises aui ont déclaré faire un revenu avec la catégorie concernée.

3.3.4 La production porcine

C'est la quatrième production en importance sur le territoire de la MRC avec des revenus de 3 264 944 \$, soit 6,4 % des revenus agricoles bruts. Entre 1995 et 2005, les entreprises porcines ont connu une augmentation de 73,6 % pour atteindre 43 974 porcs produits chaque année. Bien que l'on observe quelques fermes porcines dans la municipalité de Saint-Pamphile, la production porcine est concentrée principalement dans les municipalités de la plaine du littoral et du piedmont.

3.3.5 La production végétale

En 2005, la superficie des exploitations agricoles couvre près de 42 902 hectares. Les terres en culture sont principalement exploitées pour les fourrages (9 190 hectares), les céréales (4 765 hectares) et les pâturages (1 676 hectares). Pour sa part, la production maraîchère occupe 160 hectares, la production fruitière 61 hectares, l'horticulture ornementale 5,6 hectares et la culture abritée 0,49 hectare, pour des revenus totaux de 2 066 527 \$ en 2005. La majorité des productions végétales sont situées dans les municipalités de la plaine du littoral.

Les principales productions maraîchères sont la pomme de terre et, dans une moindre mesure, le maïs sucré, le chou, la tomate, l'asperge, la carotte et la courge. Les principales productions fruitières, incluant les petits fruits, sont la pomme, la fraise, la framboise et le bleuet cultivé.

3.3.6 La production bovine

Selon les données du MAPAQ, le nombre de producteurs a diminué de 36 % entre 1995 et 2005. Même si le cheptel de vaches de boucherie s'est maintenu autour de 1 816 vaches, les revenus ont fortement baissé en 2005 pour atteindre 1 782 159 \$, soit une baisse de 32,9 % en 10 ans. Ce type de production se retrouve dispersé sur l'ensemble du territoire.

3.3.7 La production ovine

Le nombre de producteurs a connu une baisse de 15,4 % entre 1995 et 2005 et le cheptel, de 4,5 %. Pour sa part, les revenus agricoles bruts ont subi une augmentation de 5,3 % en 10 ans, passant de 478 000 \$ à 503 527 \$. Tout comme la production bovine, la production ovine ne se retrouve pas confinée à un secteur géographique, mais est plutôt dispersée sur l'ensemble du territoire.

3.3.8 Les autres productions agricoles

On retrouve quelques productions dites différenciées dans la MRC de L'Islet, telles que l'apiculture, l'aquiculture ainsi que l'élevage de chèvres, de bisons, de cerfs rouges, de sangliers, de lapins et de volailles (canards, oies, cailles, dindes).

3.3.9 Les productions biologiques

Il y a 58 entreprises dans la MRC qui possèdent une certification biologique en 2005. Au niveau régional, la MRC de L'Islet se classe au deuxième rang à ce chapitre, tout juste derrière la MRC de L'Amiante. La majeure partie des fermes certifiées biologiques le sont pour la production

acéricole. On dénombre également quelques fermes laitières biologiques ainsi que des entreprises en culture maraîchère biologique.

3.4 La zone agricole provinciale

L'importance de l'activité agricole s'exprime également par l'étendue et le potentiel de ses terres. À cet effet, la zone agricole provinciale, au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), couvre une superficie de 85 282 hectares, soit 40,8 % de la MRC. Cette zone agricole provinciale entoure la majorité de nos périmètres d'urbanisation. Selon les données du MAPAQ en 2005, la superficie des fermes enregistrées est de 42 902 hectares, soit 50,3 % de la zone agricole provinciale.

La plaine du littoral est constituée de sols de très bonne qualité, soit majoritairement de classes 3 et 4 selon l'inventaire des terres du Canada et la zone agricole y occupe une superficie considérable (94,6 %). D'ailleurs, l'activité agricole est très importante dans l'ensemble de la plaine, particulièrement par la présence de la production laitière.

Dans le piedmont, le potentiel agricole des terres est majoritairement de classe 4 dans la partie nord et de classes 6 et 7 dans la partie sud. Ainsi, le piedmont présente une agriculture moins intensive en termes d'utilisation du territoire à des fins de productions animales ou végétales. Toutefois, on note la présence d'une activité acéricole sur les premières

pentes des Appalaches. La zone agricole y occupe une superficie plus restreinte que dans la plaine du littoral, soit 28,6 % du piedmont.

Quant au plateau appalachien, les terres sont de moins bonne qualité, soit de classes 5, 6 et 7 selon l'inventaire des terres du Canada et la zone agricole occupe une superficie plus faible (32,8 %). Malgré tout, les municipalités de Saint-Pamphile, Saint-Marcel et Saint-Adalbert rassemblent une quantité notable de fermes et de superficies agricoles et l'acériculture est une caractéristique importante de l'activité agricole.

Tableau 3-4 : Zone agricole provinciale						
MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE TOTALE MUNICIPALE (HECTARE)	ZONE AGRICOLE PROVINCIALE (HECTARE)	%			
Plaine du littoral						
L'Islet	11 944	11 572	96,9%			
Saint-Jean-Port-Joli	6 855	6 414	93,6%			
Sainte-Louise	7 303	6 600	90,4%			
Saint-Roch-des- Aulnaies	4 828	4 659	96,5%			
Sous-total	30 930	29 245	94,6%			
Piedmont						
Saint-Aubert	9 715	6 748	69,5%			
Saint-Cyrille-de-Lessard	22 895	5 599	24,5%			
Saint-Damase-de-L'Islet	25 972	4 436	17,1%			
Sous-total	58 582	16 783	28,6%			
Plateau appalachien						
Saint-Adalbert	21 395	10 636	49,7%			
Sainte-Félicité	9 582	4 529	47,3%			
Saint-Marcel	17 886	8 839	49,4%			
Saint-Omer	12 535	111	0,9%			
Saint-Pamphile	13 680	8 810	64,4%			
Sainte-Perpétue	28 451	5 070	17,8%			
Tourville	16 151	1 259	7,8%			
Sous-total	119 680	39 254	32,8%			
Total	209 192	85 282	40,8%			
Sources : Ministère des Affaires municipales et des Régions (www.mamr.gouv.qc.ca/cgi-						

bin/repert1.p).

3.5 Les friches agricoles

À vol d'oiseau ou sur la route, on remarque un abandon progressif des terres agricoles et une augmentation des terres laissées en friche. En observant l'activité agricole, il faut admettre que ce problème est lié directement à son développement, puisque la friche est un terrain improductif qui crée un changement dans l'utilisation du sol.

Les terres en friche témoignent d'un déclin et même d'un abandon de l'activité agricole. La friche est donc distincte de la jachère, repos intentionnel de la terre par le producteur agricole.

Les producteurs agricoles abandonnent leur ferme pour différentes raisons, telles que le manque de relève et des problèmes économiques.

Les enjeux entourant les friches agricoles sont d'ordres variés. Bien entendu, la friche comme terrain improductif représente le gaspillage d'un capital susceptible de générer des activités et des revenus agricoles ou forestiers. Un autre enjeu est celui de la valeur des terres en friche. La présence importante de friches dans une municipalité renseigne sur l'état du marché des terres agricoles et aussi sur certaines problématiques locales comme la relève, des coûts de production trop élevés, etc.

À l'automne 1999, suite à un inventaire sur le terrain, la superficie des friches agricoles dans la MRC de L'Islet s'élevait à 2 885 hectares, soit 10,5 % de la superficie défrichée utilisée par l'agriculture. De ces friches, 20 % sont situées dans l'affectation agricole (secteurs agricoles dynamiques), tandis que 80 % se retrouvent dans l'affectation agroforestière (secteurs agricoles viables). Les plus forts contingents de friches par rapport à la superficie défrichée utilisée par l'agriculture se retrouvent dans les municipalités du plateau où l'activité agricole est limitée, soit à Sainte-Félicité (48 %), Tourville (41 %) et Sainte-Perpétue (36 %).

Si une localité se caractérise par une forte concentration de friches, cela ne veut pas dire que la situation ne pourrait pas changer très rapidement à la faveur de nouvelles réglementations environnementales par exemple. Le marché des terres pourrait donc passer d'un marché d'offre à un marché de demande, et ce, en quelques années seulement. Ce phénomène pourrait créer une grande spéculation foncière dans certains milieux agricoles.

Tableau 3-5 : Superficie agricole et terres en friche						
MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE AGRICOLE (HA) ¹	SUP. TOTALE EN FRICHE (HA)	%			
Plaine du littoral						
L'Islet	5 450	318	5,8 %			
Saint-Jean-Port-Joli	4 620	358	7,7 %			
Sainte-Louise	2 160	109	5,0 %			
Saint-Roch-des-Aulnaies	3 390	246	7,3 %			
Sous-total	15 620	1 031	6,6 %			
Piedmont						
Saint-Aubert	1 520	124	8,2 %			
Saint-Cyrille-de-Lessard	1 530	174	11,4 %			
Saint-Damase-de-L'Islet	740	99	13,4 %			
Sous-total	3 790	397	10,5 %			
Plateau appalachien						
Saint-Adalbert	1 340	272	20,3 %			
Sainte-Félicité	470	222	47,2 %			
Saint-Marcel	1 360	66	4,9 %			
Saint-Omer	540	105	19,4 %			
Saint-Pamphile	3 375	468	13,9 %			
Sainte-Perpétue	545	198	36,3 %			
Tourville	310	126	40,6 %			
Sous-total	7 940	1 457	18,4 %			
Total	27 350	2 885	10,5 %			
Source : Inventaire et potentiel des terres en friche dans la MRC de L'Islet, mars 2002, Pégase.						

¹ Superficie défrichée utilisée par l'agriculture.

Il existe aussi un enjeu de nature esthétique, puisque les friches dégradent le paysage, une notion de plus en plus considérée, et avec raison, dans les perspectives de développement touristique et de qualité de vie dans nos milieux.

Enfin, il est important de mentionner qu'environ 1 186 hectares de plantations ont été effectuées sur d'anciennes terres agricoles abandonnées. On les retrouve principalement à Sainte-Perpétue (240 ha), Saint-Pamphile (216 ha), Saint-Omer (173 ha) et Tourville (132 ha).

3.6 La problématique

Au niveau des tendances récentes, il semble que l'agriculture soit davantage dans un cycle de consolidation, car la diminution du nombre de fermes est attribuable à un phénomène de concentration des unités de production qu'à un phénomène d'abandon. Ainsi, l'agriculture poursuit toujours une évolution allant dans le sens d'une intensification de la production. Même si le nombre d'exploitations et les superficies en culture continuent leur diminution, la production laitière (le volume), certains types de troupeaux (porcs, poulets) ainsi que les revenus agricoles ne cessent d'augmenter. Par contre, la production bovine connaît une stabilisation de sa production et une diminution de ses revenus.

Bien que l'agriculture soit dynamique dans les municipalités de la plaine du littoral, celle-ci demeure vulnérable dans certaines localités du plateau appalachien, où chaque abandon n'est pas systématiquement assuré de servir l'expansion des fermes avoisinantes. Le transfert des fermes à la relève est difficile et le manque de flexibilité de la

réglementation sur la protection du territoire agricole rend difficile le démarrage de petites fermes qui ne nécessitent pas de grandes superficies, telles que certaines productions maraîchères, biologiques. Cette situation conduit à la longue à une diminution de la population agricole et à son vieillissement. Ce phénomène se perçoit surtout dans les milieux moins favorables à l'agriculture, ce qui démontre une précarité de certaines de nos municipalités. Pourtant, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'habiter ce milieu rural afin d'assurer le maintien des services à la communauté et d'offrir une bonne qualité de vie à l'ensemble de notre population.

Les activités agricoles génèrent des odeurs, des poussières et du bruit pouvant occasionner, dans certains cas, des problèmes de cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles. De plus, les rejets agricoles, tantôt ponctuels, tantôt diffus, soumettent le milieu à des charges polluantes pouvant contribuer à la contamination de l'environnement.

Depuis 2002, la majorité des régions du Québec se sont vues confrontées à la question de l'intégration harmonieuse de la production porcine dans le milieu et la MRC de L'Islet ne fait pas exception. Les travaux de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement durable de la production porcine au Québec ont mis en lumière les tensions sévissant dans le milieu rural à ce sujet et les défis à relever pour favoriser l'acceptabilité sociale de cette production. C'est dans ce contexte que la MRC de L'Islet a travaillé en collaboration avec le comité consultatif agricole en vue d'élaborer une nouvelle réglementation afin de reconnaître

l'importance des activités agricoles en milieu rural, mais aussi pour que ces activités, et plus particulièrement la production porcine, se développent en harmonie avec les autres activités que l'on retrouve sur le territoire.

De nos jours et afin de se conformer aux règles environnementales en vigueur et poursuivre l'amélioration de leurs pratiques agro-environnementales, quelques fermes se sont engagées dans des travaux permettant de réduire la pollution ponctuelle et diffuse: ouvrages d'entreposage étanche de fumier, haies brise-vent, clôtures empêchant les animaux en pâturage d'accéder au cours d'eau, installations d'abreuvement contrôlé pour les animaux en pâturage.

Dans l'ensemble, les ouvrages d'entreposage étanche de fumier ont permis de bien protéger la ressource eau des sources ponctuelles provenant des élevages. Maintenant, la pollution diffuse représente la principale source de pollution d'origine agricole et le principal défi environnemental à relever dans ce secteur. La réduction de la pollution diffuse passe principalement par un équilibre entre la capacité de support des sols et la quantité de matière fertilisante.

Dans la MRC de L'Islet, bien que plusieurs fermes respectent la bande riveraine de 3 mètres, on observe toujours un manque de bande riveraine sur les terres agricoles situées principalement dans la plaine du littoral. Selon une étude de Géokam réalisée en 2005, environ 450 kilomètres de cours d'eau verbalisés et de rivières relevés dans la MRC de L'Islet nécessiteraient l'implantation de bandes riveraines. Le besoin en regard des haies brise-vent est

tout aussi criant. Un besoin de 54 kilomètres de haies est constaté pour la municipalité de Sainte-Louise. Pour l'ensemble de la MRC, cela représenterait un besoin d'environ 600 kilomètres de haies. L'absence de bandes riveraines peut entraîner une perte de sol agricole, une détérioration de la qualité de l'eau, un envasement des frayères. Elle peut également diminuer l'écoulement des eaux, ce qui occasionne de sérieux problèmes de drainage. À certains endroits au printemps, l'eau peut déborder et compacter le sol jusqu'à le rendre pratiquement infertile. Pour sa part, l'absence de haies brise-vent peut occasionner également la perte de sol agricole.

Aujourd'hui, la présence des friches offre des possibilités très intéressantes pour la culture de produits forestiers non ligneux (PFNL), car elles constituent des superficies agricoles non valorisées. Ces sites peuvent devenir très productifs dans la mesure où la pierrosité est faible, le drainage est bon, la pente est inférieure à 10 % et l'accessibilité est possible en véhicule. Soulignons que les friches herbacées hautes et arbustives basses sont priorisées pour la production de bioproduits en systèmes agroforestiers. Depuis mai 2007, la Coopérative de produits forestiers non ligneux (PFNL) de la MRC de L'Islet vise la mise en valeur des ressources du territoire, dont les friches agricoles. Dans la MRC de L'Islet, 3 sites ont été mis en culture en 2007 totalisant 3 hectares (Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Saint-Damase-de-L'Islet).

Des membres de la coopérative, propriétaires de terres agricoles abandonnées, soutiennent conséquemment l'approvisionnement d'une sélection de produits, par exemple le camérisier, l'amélanchier et le noisetier.

La réutilisation des terres en friche pour la culture du bleuet nain est aussi une autre avenue intéressante. À cet effet, une étude sur les petits fruits et produits maraîchers en Côte-du-Sud, réalisée par le CLD de la MRC de L'Islet en collaboration avec des représentants de différents organismes, soulève que cette production est une alternative prometteuse et économiquement réalisable dans la région.

Enfin, d'autres avenues sont également intéressantes pour la MRC de L'Islet. Dans le cadre du plan de développement agricole, une étude sur les opportunités de développement, réalisée par Géokam en février 2005 et présentée au CLD de la MRC de L'Islet, propose différentes possibilités de développement dans plusieurs secteurs d'activités liés au domaine agricole. En plus de celles spécifiques à l'agriculture, des solutions sont proposées en pisciculture, en produits forestiers non ligneux, en agroforesterie, en transformation et en commercialisation de produits agroalimentaires ainsi qu'en agrotourisme. Ces possibilités offrent des alternatives à certaines pratiques exercées dans les milieux en déstructuration au potentiel agroécologique encore sous-utilisé. La MRC de L'Islet bénéficie d'une expertise professionnelle dans les domaines de l'agriculture par la présence de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de La Pocatière. Cette situation lui confère un avantage concurrentiel dans le développement et la mise en œuvre des occasions de développement proposées.

3.7 L'orientation et les objectifs

L'orientation: développer, maintenir et mettre en valeur le territoire et les activités agricoles dans le respect des particularités du milieu et dans une perspective de développement durable.

Les objectifs sont :

- Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.
- Assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles dans l'affectation agricole.
- Assurer le développement et la diversification des activités agricoles.
- Assurer une meilleure répartition de l'élevage porcin.
- Assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et non agricoles en zone agricole.
- Revitaliser notre milieu rural.

3.8 Les moyens de mise en œuvre

La MRC de L'Islet entend assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles dans l'affectation agricole. Dans cette optique, la MRC entend restreindre les activités et usages autres qu'agricoles dans l'affectation agricole (secteurs agricoles dynamiques), sauf dans les îlots déstructurés.

En milieu agricole, le contrôle de l'abattage d'arbres est devenu nécessaire afin de préserver le rôle écologique et esthétique des boisés de ferme. Dans cet objectif de préservation, la MRC précise, dans son Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées, certaines restrictions relatives à la création de nouvelles superficies agricoles afin de préserver les boisés de ferme.

La MRC de L'Islet entend également favoriser les projets visant l'implantation de haies brise-vent. Les haies brise-vent peuvent contribuer à augmenter les rendements de certaines cultures, à réduire les coûts de déneigement sur les routes, à embellir le paysage et à diminuer les coûts de chauffage des bâtiments agricoles. Ces aménagements pourraient de plus rapporter un revenu aux producteurs agricoles s'ils sélectionnent des végétaux appropriés.

Puisqu'on retrouve un nombre important de terres en friche dans la MRC, particulièrement dans les municipalités du piedmont et du plateau appalachien, cette dernière devrait poursuivre, en partenariat avec le CLD de la MRC de L'Islet, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, le syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le MAPAQ, une analyse des friches agricoles et une stratégie de remise en valeur des terres en friche. Dans les secteurs agricoles dynamiques, la mise en valeur par le reboisement semble une avenue peu pertinente, alors que dans les secteurs agricoles viables, le reboisement peut représenter une perspective de relance économique par la sylviculture et les activités qui en découlent.

La MRC veut encourager le reboisement des rives particulièrement lorsque des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau ont été réalisés. Pour y arriver, la MRC entend poursuivre l'étude réalisée par Géokam et travailler avec son comité consultatif agricole à mettre en place des mesures incitatives au reboisement des rives.

La MRC connaît un phénomène de dévitalisation de son milieu avec une baisse de population de 8,6 % en 15 ans. Cette dévitalisation suscite une remise en question de la vocation monofonctionnelle du milieu rural. À cet effet, la MRC entend favoriser un élargissement de l'activité économique, incluant une diversification des activités agricoles et forestières. Pour ce faire, une municipalité pourra envisager que des usages autres qu'agricoles puissent venir s'implanter en zone agricole, soit dans les îlots déstructurés ou soit dans les secteurs agricoles viables.

Les milieux agricoles peuvent présenter des îlots déstructurés. On entend par îlots déstructurés une concentration restreinte d'usages non agricoles à l'intérieur desquels on retrouve des espaces vacants enclavés et non propices à l'agriculture, tels qu'un hameau à la croisée de chemins, une concentration d'usages mixtes, un ensemble résidentiel ou de villégiature dans lequel

subsistent quelques lots non construits. La MRC souhaite permettre l'implantation d'usages non agricoles dans les îlots déstructurés afin d'utiliser les espaces vacants qui sont non propices à l'agriculture.

La MRC souhaite également se prévaloir, s'il y a lieu, des dispositions de l'article 59 de la LPTAA qui concernent les demandes à portée collective pour la gestion des nouvelles résidences dans les secteurs agricoles viables. Cette façon de faire permettra de prendre en charge l'occupation résidentielle en zone agricole en fonction des particularités de son milieu.